

Cité Champagne

Oui à la réhabilitation

Non à la flambée des loyers

**AB-Habitat doit respecter ses engagements :
pas plus de 5% d'augmentation des loyers.**

AB Habitat a présenté les travaux prévus dans le cadre de la réhabilitation et attendus depuis tant d'années. La plupart des travaux consiste à remédier à la vétusté des logements, du bâtiment, à remettre en état des dégradations, de la sécurité, de la mise aux normes, des malfaçons,.. des travaux qu'un propriétaire doit exécuter pour des raisons de sécurité mais aussi pour que le bâtiment ne perde pas en valeur.

Les locataires subissent cette situation depuis de nombreuses années et vivent dans l'inconfort, l'insécurité tout en étant victimes d'un surcoût de charges de chauffage.

Le directeur général n'ayant toujours pas compris sa mission sociale a tenté d'expliquer, sur la base de chiffres contestables, que l'augmentation des loyers de 10 % (+3,5% au 1 janvier 2024, + X% au 1^{er} janvier 2025) n'aurait pas un gros impact sur les locataires. Il est vrai que, lui, a eu une revalorisation de sa rémunération de 12% alors c'est sûr qu'il lui est difficile de comprendre les difficultés des locataires qui subissent l'inflation et les pertes de pouvoirs d'achat. La part du loyer pèse de plus en plus dans le budget des familles, 4 français modestes sur 10 sautent des repas, beaucoup de locataires sont exclus de l'APL et celle-ci n'a pas évolué au même rythme des loyers et de l'inflation.

Les loyers des locataires de la cité Champagne permettent à ABH de faire 600 000 € de bénéfice par an depuis des années.

Le directeur général a « oublié » d'indiquer que les loyers des locataires de Champagne rapportent plus de 600 000 € de bénéfice annuellement. De plus même avec le remboursement de l'emprunt contracté pour effectuer les travaux, les loyers permettront à ABH de faire toujours des bénéfices sur le dos des locataires. C'est la raison pour laquelle nous refusons que les loyers soient augmentés de 10% suite à la réhabilitation mais au maximum 5% comme AB Habitat s'y est engagé lors de la consultation approuvée par les locataires sur le projet de réhabilitation en 2020.

Nous invitons le Directeur général à respecter les locataires dont les loyers financent son salaire et à stopper ses tentatives de chantage à la réhabilitation. Face à la mauvaise gestion d'ABH les locataires subissent la flambée des charges de chauffage, l'inconfort et sont même mis en danger avec les rambarde des balcons non sécurisées,..... Ils devraient être indemnisés du préjudice subi

et du fait qu'ils ne peuvent pas utiliser les balcons. Nous appelons les locataires à rester unis et solidaires pour obtenir le respect des engagements :

**Oui à la réhabilitation - Non à la flambée des loyers - Respect des engagements
Pas plus de 5% d'augmentation des loyers après réhabilitation**



Cité Champagne

les locataires méritent
le respect et
de la considération

Champagne : les loyers
des locataires de
rapportent à AB-Habitat
plus de 600 000 € de
bénéfice par an

Oui à la réhabilitation

Non à la flambée des loyers

AB-Habitat doit respecter ses engagements :

pas plus de 5%

d'augmentation des loyers.

*Monsieur le directeur général,
votre rémunération a été
revalorisée jusqu'à 15%
mais pas les revenus des
locataires.*

Non

**à la hausse
des loyers
de 10%**



Réhabilitation : plus de 10
ans d'attente : cela suffit !

Vétusté, sécurité, mise
aux normes, surcoût du
chauffage, etc

**Il est urgent de
démarrer les travaux**



**Balcons :
mise en
danger des
locataires**

**Il est urgent de
démarrer les
travaux**